

Technicienne ou technicien de travaux pratiques (Surveillante-sauveteur ou surveillant-sauveteur à la piscine)

École secondaire de l'île

Affectation temporaire de remplacement (moins de six mois)

Concours S-1424

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : 35 heures par semaine, de 7 h à 15 h.
- Date d'entrée en fonction : dès que possible.
- Salaire horaire : 24,21 \$ à 32,32 \$, selon la scolarité et l'expérience.

AVANTAGES SOCIAUX

- Indemnités de vacances annuelles : 8 % et 11 %.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae en français, diplômes et relevés de notes à l'adresse suivante :

info-soutien.srh@csspo.gouv.qc.ca

La date limite pour déposer votre candidature est le **15 novembre 2023, avant 15 h**.

Ouverture du poste : le 25 octobre 2023.

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues.

Pour les études effectuées hors Québec, le résultat de votre évaluation comparative du MIFI est obligatoire afin d'accepter votre candidature (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec).

Le Centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à assister le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des cours de natation.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

En collaboration avec le personnel enseignant, la personne salariée de cette classe d'emplois fait la démonstration, donne les consignes, conseille et guide les élèves dans le cours de natation. Elle peut participer à l'évaluation des élèves. Elle peut être appelée à exercer les fonctions de moniteur ou de répétiteur. En concertation avec le personnel enseignant, elle planifie l'horaire et le contenu des cours; elle peut aussi être appelée à assister le personnel dans les évaluations.

Elle voit au respect des règlements de sécurité de la piscine; elle s'assure notamment que le nombre de baigneuses et baigneurs est conforme aux règlements, qu'il n'y a pas de matière dangereuse dans la piscine, que la promenade est libre.

Elle effectue le sauvetage des personnes en détresse selon les techniques reconnues, les réanime, au besoin, et leur prodigue les premiers soins requis. Elle évacue les baigneuses et baigneurs et interdit l'accès à la piscine lorsqu'elle juge que la sécurité ne peut être assurée.

Elle s'assure que l'équipement de sécurité tel que perches, bouées de secours et trousse de premiers soins est complet et en bon état; elle inscrit, dans un registre approprié, les observations pertinentes à l'équipement; elle entretient l'équipement de filtration.

Elle peut également vérifier la température de l'eau, soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre, et voit à ajouter à l'eau les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité requise.

Elle informe les baigneuses et baigneurs des règlements de sécurité et, au besoin, explique certains aspects particuliers. Elle rédige des rapports, entre autres, sur la qualité de l'eau, les accidents et le respect des règlements.

Elle peut être dépositaire des clés du local dans lequel est située la piscine et conséquemment verrouiller et déverrouiller les portes et clôtures. Elle peut, en plus, être responsable de l'entretien et du nettoyage de la piscine et du local dans lequel elle est située ou, effectuer, elle-même, lesdites tâches. Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES - Scolarité

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Être titulaire d'un des certificats suivants :

- De sauveteur national délivré par la Société de sauvetage;
- De moniteur en sécurité aquatique et sauvetage délivré par la Société canadienne de la Croix-Rouge et par la Société de sauvetage;
- De moniteur en natation et de moniteur en sauvetage délivré par un YMCA ou YWCA attitré.

Les personnes intéressées par ce concours seront soumises à une entrevue.